



Quand un patron de droite vante le CDI

Par Muriel GREMILLET mardi 21 février 2006

C'est le rapport de droite qui plombe la droite. En confiant à l'automne à Henri Proglio, président du groupe Veolia Environnement, un rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes, le gouvernement ne s'attendait sans doute pas à se voir proposer un «*anti-CPE*». Baptisé ainsi par la gauche, ce rapport, rendu public en catimini la semaine passée, préconise une chose simple : il appelle les entreprises à faire du CDI la «*forme normale d'embauche*» des jeunes. Proglio (un proche de Jacques Chirac) et son groupe de travail notent que, pour améliorer l'emploi des jeunes diplômés, «*les solutions ne sont ni du côté de la fuite en avant vers la professionnalisation des études, ni dans la multiplication des mesures incitatives pour favoriser l'embauche des jeunes*». En effet, «*près de trente ans de mesures jeunes ont fini par ancrer dans les esprits la conviction que l'on ne peut débuter sa vie professionnelle sans bénéficier d'une mesure incitative*».

Discrétion. En plein débat sur le CPE (contrat première embauche) de telles conclusions font désordre. Au point d'enterrer sans fleurs ni couronnes le travail du PDG de Veolia. Ce rapport a été remis sans publicité, un soir à Gérard Larcher, le ministre du Travail. Mais une fois le 49-3 dégainé par Villepin pour faire adopter sans vote le projet sur l'égalité des chances. Le document était pourtant prêt depuis au moins deux mois. «*Certains auteurs sont venus nous voir à l'Assemblée, raconte Jean Glavany, député (PS) des Hautes-Pyrénées. Ils se demandaient pourquoi leur travail n'était pas rendu public.*» Le rapport invisible s'est ainsi invité dans les débats à l'Assemblée. Le 8 février, Glavany demande ainsi à Jean-Louis Borloo, le ministre de l'Emploi, la communication du rapport de Proglio, qualifié «*d'ami personnel du président de la République, ce qui n'est pas une honte mais prouve simplement qu'il n'est pas un dangereux gauchiste*». Le 9, Alain Vidalies, député (PS) des Landes, revient à la charge et interpelle Gérard Larcher: «*Si vous ne souhaitez pas parler de ces travaux, c'est que leurs conclusions doivent être contraires à vos espérances.*»

Proche du PS. Le rapport Proglio propose en effet des bonus, sous forme d'exonérations de cotisations sociales, aux entreprises qui embauchent des jeunes en CDI. Si les grands patrons de droite louent le CDI ! Une proposition proche des ébauches du PS sur le sujet (lire ci-contre). Incidemment, le patron de Veolia pourrait aussi le Medef et sa présidente, Laurence Parisot, accusée par une partie de ses troupes de ne pas être assez enthousiaste sur le CPE qui apporte de la flexibilité dans le code du travail.

Un rapport défend le CDI contre le CPE

Le rapport Proglio sur l'insertion professionnelle des jeunes préconise un "CDI comme forme normale d'embauche".

Le rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement supérieur, remis mercredi 15 février au ministre délégué à l'Emploi, Gérard Larcher, recommande aux entreprises de considérer le Contrat à durée indéterminé (CDI) comme la "forme normale d'embauche".

Face aux difficultés croissantes des jeunes diplômés à trouver un emploi, le rapport présidé par le PDG de Veolia, Henri Proglio, un proche de Jacques Chirac, assure que "les solutions ne sont ni du côté de la fuite en avant vers la professionnalisation des études, ni dans la multiplication des mesures incitatives pour favoriser l'embauche des jeunes". "Près de trente ans de 'mesures jeunes' ont fini par ancrer dans les esprits la conviction que l'on ne peut, sauf exception, débuter sa vie professionnelle sans bénéficier d'une mesure incitative, regrette le groupe de travail. Comme si l'essentiel pour (l'employeur et le jeune) n'était pas d'accepter de prendre en commun le risque d'un parcours durable dans l'entreprise". Face à des employeurs de plus en plus habitués à "rechercher des jeunes 'prêts à l'emploi'", la "valeur du diplôme a changé", souligne le texte.

Pas de cotisation Unedic pendant un an

Ainsi, le rapport propose de "revaloriser le contrat à durée indéterminée comme forme normale d'embauche". Comme une telle évolution "exige des changements de comportements qui prendront du temps", le groupe de travail suggère aux partenaires sociaux d'examiner un "système de modulation des cotisations au régime d'assurance chômage" selon la nature des contrats, et ce afin d'inciter les entreprises à recourir au CDI.

L'entreprise qui embaucherait en CDI un jeune à la recherche d'un premier emploi stable ne paierait pas de cotisation Unedic la première année. Ensuite, le taux de cotisation parviendrait progressivement à son niveau habituel au cours des deux années suivantes. Autre idée développée, la création de partenariats entre les universités et les entreprises, via l'apprentissage, mais aussi par le biais d'un meilleur encadrement des stages et un renforcement des structures d'orientation professionnelle.

"Convergence de fond", selon le gouvernement

Le rapport a été favorablement accueilli au ministère délégué à l'Emploi, qui n'a pas manqué d'insister, jeudi, sur sa "convergence de fond" avec l'action du gouvernement. Ce groupe de travail a rendu des "conclusions intéressantes" qui constituent une "contribution très utile au moment où (le ministre de la Cohésion sociale) Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher développent plusieurs dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, diplômés ou non". "Il faut souligner la convergence de fond entre plusieurs propositions du rapport et les grands axes de l'action du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes", s'est félicité le ministère concernant les propositions sur le développement de l'apprentissage et l'amélioration de l'orientation. De même pour l'incitation à embaucher des jeunes en CDI: "le gouvernement s'est engagé à effacer les charges sociales pour toute embauche (en CDI) de jeune au chômage depuis plus de six mois jusqu'au 31 décembre 2006", rappelle-t-il.

Approbation de la CGC

Le secrétaire général de la CFE-CGC, Jean-Louis Walter, a, lui, considéré que le rapport pontait du doigt "l'essentiel" et offrait des "propositions concrètes". Il "complète utilement l'avis rendu par le Conseil économique et social (CES) en juin 2005" sur le même sujet, "l'essentiel est dit et des propositions concrètes sont là". Le "Premier ministre serait bien inspiré, au-delà de la lecture rapide des documents, qu'il pratique brillamment, de mettre en œuvre les mesures susceptibles de mobiliser le pays vers le progrès économique et social", a même déclaré Jean-Louis Walter. L'avis du CES, dont Jean-Louis Walter était le rapporteur, avait déjà recommandé de renforcer l'orientation dans l'enseignement supérieur mais d'éviter de penser les formations initiales "sous le seul angle des exigences du marché du travail".